

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais valant mise en compatibilité de PLU de la commune de Montpon-Ménestérol
 - Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Le Pardoulet» sur la commune de MONTPON-MENESTEROL déposée par la SAS CPV SUN 40

Par arrêté n° BE 2022-12-03 du **2** 6 **DEC. 2022**, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours pleins et consécutifs du lundi 23 janvier 2023 à 9 heures au mercredi 22 février 2023 à 17 heures 30.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Montpon-Ménestérol.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est Monsieur Edouard PERRIN, officier général retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

> sur support papier:

- à la mairie de MONTPON-MENESTEROL (24700), Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- > <u>sur un poste informatique</u> mis à disposition en accès libre à la mairie de MONTPON-MENESTEROL aux horaires d'ouverture de la mairie.
- <u>sur le site internet des services de l'État en Dordogne</u> à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr - rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

• <u>par voie postale</u> à la mairie de MONTPON-MENESTEROL, Place Gambetta - 24700 MONTPON-MENESTEROL.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

• par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep-2023-pardouletmontpon@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Montpon-Ménestérol pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 23 janvier 2023	De 9h00 à 12h00
samedi 4 février 2023	De 9h00 à 12h00
vendredi 10 février 2023	De 14h30 à 17h00
mercredi 22 février 2023	De 14h30 à 17h30

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires Service Urbanisme Habitat Construction -Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- → de la SAS CPV SUN 40 à M. Mathieu PINCHARD, chef de projets et responsable régional tél: 06 71 71 53 83 email: m.pinchard@luxel.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Montpon-Ménestérol, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société CPV SUN 40 et la communauté de communes Isle Double Landais se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montpon-Ménestérol.